



## RÉGION ACADÉMIQUE GRAND EST

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Arrêté n°2021/DRAES/CROUSSTRASBOURG-Elections/03

### **La rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation,**

**VU** le code de l'éducation, et notamment ses articles R822-12, R822-12-1 et R822-12-2 ;

**VU** le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif notamment à l'organisation d'un vote électronique par internet pour les élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires.

**VU** l'arrêté du 13 août 2021 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

**VU** la note du 31 août 2021 relative à l'organisation des élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

**VU** l'arrêté rectoral du 20 septembre 2021 portant composition de la commission électorale relative à l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du Crous de Strasbourg.

## **ARRETE MODIFICATIF**

### **ARTICLE 1 :**

La composition de la commission électorale pour les élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du Crous de Strasbourg est la suivante :

#### **Président de la commission :**

Le recteur de la région académique Grand Est, recteur de l'académie de Nancy-Metz, Chancelier des universités, ou son représentant, à savoir soit :

- Madame Hélène IGGERT, Secrétaire générale adjointe de la région académique Grand Est, pôle enseignement supérieur, titulaire
- Monsieur Rémy MERTENS, Chef du service "Stratégie, contractualisation et vie étudiante" - Direction régionale académique de l'enseignement supérieur, suppléant,
- Monsieur Julien JACQUOT, Chef du service "Suivi des établissements" – Direction régionale académique de l'enseignement supérieur, suppléant,
- Monsieur Soufiane SASSI, Chargé de mission – Direction régionale académique de l'enseignement supérieur, service "Stratégie, contractualisation et vie étudiante", suppléant.

Représentants des étudiants :

Monsieur François BLUMENROEDER (UNI), titulaire,  
Madame Mathilde SCHENK (UNI), suppléante,

Madame Clémence KOCH (FAGE/AFGES), titulaire,  
Madame Léa SANTERRE (FAGE/AFGES), suppléante,

Madame Maryam POUGETOUX (UNEF), titulaire,  
Monsieur Raphael VERSTRAETEN (UNEF), suppléant,

Monsieur Axel RENARD (UNION), titulaire,  
Madame Léa MELO (UNION), suppléante,

Monsieur Jules WERLE, VP Etudiant du Crous de Strasbourg, titulaire.

Représentants de l'administration du Crous de Strasbourg :

Madame Lina RUSTOM, Directrice générale, titulaire,  
Madame Catherine ALBRECHT, Directrice des ressources humaines, suppléante,

Monsieur Jean WISSON, Directeur adjoint, titulaire,  
Madame Isabelle VELCIN, Responsable service budget, suppléante,

Monsieur Sylvain BOUFFAY, Directeur du Clous, titulaire,  
Monsieur Merry LESUEUR, Directeur adjoint du Clous, suppléant,

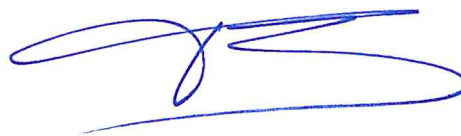
Monsieur Nicolas GSELL, Responsable DVE, titulaire,  
Madame Bénédicte LETSCHER, Cheffe de cabinet, suppléante,

Madame Françoise KIRSCHER, Chargée des affaires juridiques, titulaire,  
Monsieur Jean-Luc KLINGELSCHMIDT, Directeur hébergement, suppléant.

**ARTICLE 2 :**

Le secrétaire général de la région académique Grand Est et la directrice générale du Crous sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Nancy, le 8 octobre 2021



Fabienne BLAISE

**Voies et délais de recours :**

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté.